

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 2 août 1906, M. Erich von Drygalski, professeur de Géographie à l'Université de Munich, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

M. Delefortrie, inspecteur général des services d'architecture, qui vient de passer quelques jours à Monaco pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux du Musée Océanographique, repart aujourd'hui pour Paris.

M. le docteur Pontremoli, médecin en chef de la Ville, est parti en congé avec sa famille. En son absence, il sera remplacé par M. le docteur Onda.

Nous sommes heureux d'apprendre que les Sociétés artistiques de la Principauté qui se sont rendues au Concours International de musique de l'Exposition de Milan, y ont remporté de nombreux et brillants succès.

La Société Chorale l'Avenir a obtenu le premier prix au concours de lecture à vue, le deuxième prix d'exécution et, à l'unanimité, le premier prix d'honneur avec félicitations du jury.

La Lyre Monégasque a obtenu de son côté le premier prix d'honneur, le premier prix de lecture à vue et le premier prix d'exécution avec félicitations du jury.

Les vaillants sociétaires ne manqueront pas, à leur retour dans la Principauté, d'être reçus et fêtés par leurs collègues des autres Sociétés locales et par toute la population monégasque. Les musiciens de la Lyre arriveront aujourd'hui par le train de 4 h. 18 du soir. Quant à la Chorale, elle ne sera de retour qu'après demain jeudi, ses membres ayant profité de leur voyage à Milan pour aller faire une agréable excursion jusqu'aux lacs italiens.

Le Sport Vélocipédique Monégasque s'est rendu à Vintimille où il a assisté au Congrès Cycliste, organisé par la section du Touring Club italien de cette ville.

Les soirées dansantes, organisées avec tant de succès par le Comité des fêtes de la Saint-Roman et qui, durant tout le mois d'août, ont mis en joie la jeunesse monégasque, ont été clôturées dimanche par un bal plein d'animation et d'entrain. Le temps a favorisé à souhait cette dernière réunion qui, annoncée par l'éclat de nombreuses bombes, s'est prolongée fort avant dans la nuit.

Les principales autorités et notabilités actuellement présentes dans la Principauté assistaient,

dans la tribune d'honneur, au prélude du bal et ont vivement félicité M. Botta, le dévoué président du Comité organisateur, ainsi que ses fidèles collaborateurs, pour l'éclat, la réussite et le bon ordre qui ont marqué, cette année, les traditionnelles réjouissances populaires de Monaco.

La sortie et le banquet annuels de la Société des Régates auront lieu le dimanche 9 septembre, à Juan-les-Pins.

A cette occasion, le Comité organise, le 8 septembre, une course croisière avec allégeances, de Monaco à Antibes, exclusivement réservée aux sociétaires. Le signal du départ sera donné à 7 heures précises du matin.

La Direction du *Petit Monégasque* vient de s'attacher, en qualité de rédacteur en chef, M. Aristide Vèran, qui a appartenu pendant plusieurs années à la presse de Nice où il avait laissé les meilleurs souvenirs.

M. J. Massenet, dont le théâtre de Monte Carlo doit, on le sait, créer l'hiver prochain une nouvelle œuvre, *Thérèse*, comédie lyrique, rentrera ces jours-ci à Paris, pour assister à la reprise des études de son *Ariane*, à l'Opéra.

Le vapeur *Hispania* venant de Gênes est arrivé dimanche matin dans notre port où il a mouillé le long du nouveau quai. Les nombreux touristes qui se trouvaient à bord sont aussitôt descendus pour passer la journée dans la Principauté ou aux environs. A minuit, l'*Hispania* a levé l'ancre ramenant à Gênes ses passagers ravis de cette journée qu'avait favorisée un temps merveilleux.

## VILLE DE MONACO

### ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur;

Vu les articles 7 et 10 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1856;

Vu les rapports de la Direction des Travaux publics et de la Sûreté publique des 25 et 26 août 1906;

Vu la réclamation, du 24 août 1906, du concessionnaire des tramways électriques;

Considérant que la circulation des gros charrois sur l'avenue Monte Carlo nuit à l'approvisionnement du chantier de l'élargissement de l'avenue Monte Carlo, ainsi qu'à la marche normale des tramways électriques;

#### Avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Pendant un mois, à dater d'aujourd'hui, la circulation est interdite aux gros véhicules et aux charrois industriels sur l'avenue Monte Carlo, entre la place Sainte-Dévote et l'avenue de la Costa.

ART. 2. — Les piétons, les voitures publiques ou particulières transportant les voyageurs seulement et les tramways électriques pourront circuler librement sur la dite partie de l'avenue Monte Carlo.

ART. 3. — Les contraventions au présent Arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article 472 paragraphe 15 du Code pénal.

ART. 4. — Le Directeur des Travaux publics, le Directeur de la Sûreté publique et le Commandant des Carabiniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté. Monaco, le 30 août 1906.

Pour le Maire de Monaco absent :

Le Membre de la Commission Communale délégué,

GINDRE.

## CONSULAT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

### AVIS

Par décret, en date du 21 juin dernier, de S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur de la République Argentine, il sera exigé de tout émigrant, passager de 3<sup>e</sup> classe, la preuve qu'il a été vacciné depuis moins de sept ans avant son embarquement. Dans le cas où il ne pourrait fournir cette preuve, il sera vacciné par le médecin du bord. Tout émigrant qui ne voudrait pas se conformer à ces dispositions ne serait pas autorisé à débarquer en terre Argentine.

Dans son audience du 28 août 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pisano, Vincent, né à Apricale (Italie) le 30 mars 1869, manœuvre, demeurant à Monaco, vingt-quatre heures de prison pour ivrognerie;

Vinci, né à Monaco le 20 juin 1889, tapissier, demeurant à Monaco, cinq jours de prison pour vol simple. (Le père a été déclaré civilement responsable).

## SUR LE LITTORAL

De Nice :

M. le comte Albert Gautier est de retour à Nice avec sa famille.

Les officiers du 11<sup>e</sup> groupe alpin et les anciens officiers du 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, en ce moment à Nice, ont offert un banquet au lieutenant-colonel Mirepoix, commandant du 6<sup>e</sup> chasseurs, qui vient de quitter Nice.

Le lieutenant-colonel Mirepoix était sorti numéro un de l'École de Saint-Cyr et de l'École Supérieure de la Guerre : ses brillantes qualités militaires, ses beaux états de service de guerre et son âge le désignaient pour un très bel avenir si des raisons de famille ne l'avaient décidé à prendre prématurément sa retraite.

M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes, et M<sup>me</sup> de Joly sont rentrés à Nice, venant de Suisse, par la route.

M. A. Donadei, député de l'arrondissement de Puget-Théniers, et M<sup>me</sup> Donadei, qui viennent d'effectuer en automobile un voyage dans les Vosges, sont de retour à Nice.

Signalons également l'arrivée de M. Erbar, inspecteur du P.-L.-M., et de sa famille.

## Lettre de Paris

Paris, 3 septembre 1906.

L'ouverture de la chasse donnait hier aux gares de la capitale une physionomie singulièrement animée.

Déjà envahies par la multitude de voyageurs qui, à ce commencement de mois, y passaient, les uns pour partir en vacances, les autres pour rentrer à Paris, les gares s'emplissaient par surcroît de la foule tumultueuse et alerte des chasseurs. Les employés ne savaient comment entasser dans les wagons, devenus trop étroits, des voyageurs impatients du départ. Vainement doublait-on les trains : tous ne pouvaient y trouver place, et c'est à la force du poignet et de haute lutte qu'il fallait s'introduire dans les wagons.

Jamais, de mémoire d'employé, on n'avait vu autour des guichets semblable affluence.

Dans les gares de Lyon, du Nord, de l'Est et de l'Ouest, 8,000 voyageurs sont partis. Ces chiffres sont en augmentation d'un quart environ sur les autres années.

D'ailleurs, la statistique, minutieusement relevée par le quatrième bureau de la préfecture de police, confirme cette impression. Voici, simplement comparés jour par jour, les chiffres de l'année dernière et de l'année courante :

Année 19 5		Année 1906	
28 août.....	245	27 août.....	362
29 août.....	284	28 août.....	405
30 août.....	545	29 août.....	1,614
31 août.....	781	30 août.....	1,115
1 <sup>er</sup> septembre..	1,242	31 août.....	1,361
2 septembre....	854	1 <sup>er</sup> septembre..	878
Total.....	3,951	Total.....	5,736

On voit qu'il y a eu cette année presque moitié plus de permis que l'année dernière, exactement 1,785. Il est plus facile de constater cette énorme différence que de l'expliquer. Il semble douteux, en tous cas, que le gibier ait augmenté dans les mêmes proportions que les chasseurs.

Il fait terriblement chaud à Paris depuis quelques jours.

M. Jaubert, le très distingué directeur de l'Observatoire municipal, interrogé sur ce retour de chaleur, a donné les explications suivantes : Le beau temps actuel qui nous vaut cette température durera autant que les hautes pressions qui nous viennent du Sud-Est, et qui s'étendent, aujourd'hui, sur tout le Nord-Ouest de l'Europe.

Il fait donc chaud à Paris, comme il fait chaud sur tout le littoral, à Londres et sur toute l'Angleterre.

— Maintenant, ajoute M. Jaubert, peut-on dire qu'il fera demain aussi chaud qu'hier et aujourd'hui? Oui, sans doute, parce qu'il n'y a pas, en ce moment, un signe météorologique quelconque qui nous annonce une perturbation prochaine. Actuellement, nous sommes dans un état stagnant; mais un signe perturbateur peut se produire sans qu'on puisse le prévoir à vingt-quatre heures près, de sorte qu'il est impossible de prédire, avec certitude, quel temps il fera après-demain.

La chaleur est un peu anormale pour la saison, voilà tout. Il a fait hier 32° 7, et avant-hier 33°. A quelques dixièmes près, c'est la même température depuis quelques jours. On a déjà vu cela au mois d'août.

Le nombre de jours où il a fait plus de 30° n'a été que de cinq dans le mois qui vient de finir, alors qu'on en a enregistré neuf en 1899, et dix consécutifs en 1876.

Les jours de chaleur excessive ne sont pas, d'ailleurs, toujours limités à la période que nous venons de traverser: le 27 septembre 1895, le thermomètre a dépassé 30°.

Si nous examinons les données météorologiques observées depuis 1699, nous comptons quarante-six années ayant eu un maximum absolu supérieur à 30°. Ces années à température extrême ne sont pas réparties de façon régulière. Si nous divisons l'espace de temps dont nous possédons les observations en périodes de trente années, nous voyons que tandis que la période de 1761 à 1790 a compté 15 années à maxima supérieur à l'année 1892, par exemple, qui fut de 29°, la période trentenaire de 1699 à 1730 n'en a compté que 3.

De 1699 à 1730, la moyenne des maxima fut de 30° 4 avec trois années maxima. De 1731 à 1760, il y eut onze années maxima avec une moyenne de 34° 2; de 1761 à 1790, il y eut treize années maxima avec une température moyenne de 34° 9; de 1791 à 1820, il y eut six années maxima avec une température de 32° 3; de 1821 à 1850, la moyenne de température maxima fut de 33°, et il y eut cinq années très chaudes de 1851 à 1880; il y en eut sept avec une moyenne de maxima absolu atteignant 33° 2.

Nous entrons dans la septième période: elle n'est pas pleine, elle échappe dont à cette statistique.

Les maxima ne se produisent pas toujours à la même époque. MM. Marie et Davy ont fait un travail qui porte sur ce que nous savons des températures sur 147 ans.

C'est le mois de juillet qui présente le plus souvent le maximum annuel. Août vient ensuite, puis juin, puis suivant, de très loin, septembre et mai. Une année même, le maximum s'est présenté en avril. Voici cette répartition. Les maxima annuels furent atteints en :

Avril.....	1 fois.
Mai.....	2 —
Juin.....	20 —
Juillet.....	75 —
Août.....	45 —
Septembre.....	3 —

La température présente, contre laquelle nous poussons tant de lamentations, est si peu anormale que nous allons la rencontrer dépassée sensiblement aux dates ci-après, et précisément dans le mois d'août :

En août 1738 on arriva à.....	36° 9.
— 1763.....	36° 2.
— 1765.....	35° 3.
— 1769.....	36° 9.
— 1800.....	35° 5.
— 1802.....	36° 4.
— 1826.....	36° 2.
— 1832.....	35°.
— 1842.....	36° 7.
— 1846.....	34° 8.
— 1857.....	36° 2.
— 1863.....	35° 9.
— 1873.....	37° 2.
— 1875.....	33° 9.

Enfin, voici les températures les plus hautes qu'on ait relevées au Bureau météorologique de Paris depuis 1878, époque de sa création :

20 juillet 1879.....	29° 5.
3 août 1879.....	31° 9.
26 mai 1880.....	32° 2.
3 août 1880.....	31°.
3 septembre 1880.....	30°.
19 juillet 1881.....	38° 4.
5 août 1881.....	31° 5.
12 août 1882.....	31° 5.
2 juillet 1883.....	30° 3.
13 juillet 1884.....	33° 8.
2 août 1884.....	33° 8.
10 août 1885.....	31° 5.
21 juillet 1886.....	31° 6.
10 août 1886.....	31° 4.
31 août 1886.....	31° 4.
1 <sup>er</sup> septembre 1886.....	33°.
4 juillet 1887.....	32° 3.
7 août 1887.....	33° 2.
3 juin 1888.....	30° 5.
11 août 1888.....	34° 5.
7 juin 1889.....	30° 1.
2 septembre 1889.....	30° 3.
1 <sup>er</sup> août 1890.....	32° 6.
3 août 1891.....	31° 7.

Le 26 mai 1880 fut exceptionnellement chaud. Quant au 19 juillet 1881, il n'eut pas de précédent, et jamais depuis le thermomètre ne monta aussi haut.

Tout ceci est dit en manière de rafraîchissement. Ça ne fait pas baisser la température, mais ça apprend aux personnes qui croient à quelque cataclysme solaire que rien n'est moins normal que la chaleur subie.

Les étudiants vont avoir un hôtel à eux, dans lequel ils pourront donner des fêtes et des réceptions; il y a des années qu'ils désiraient être dans leurs meubles et dans « leur immeuble »; à plusieurs reprises, ils avaient songé à acheter une maison: ils avaient reculé devant la dépense.

Voici qu'enfin leurs vœux se réalisent: grâce à une entente avec la Ville de Paris, les étudiants vont avoir leur hôtel.

Quand on se souvient des débuts pénibles de l'Association générale des étudiants de Paris, quand, tournant les yeux vers le passé, l'on considère la route parcourue depuis le jour où quelques étudiants s'assemblèrent dans un café de la rive gauche et fondèrent l'A, on se dit qu'en somme l'Association des étudiants a vite fait son chemin dans le monde, puisqu'elle a les moyens aujourd'hui de dépenser d'un coup 500,000 francs pour son installation. Ces 500,000 francs, l'Association va les consacrer à restaurer, à ses frais, l'ancienne Faculté de médecine, rue de la Bucherie, propriété de la Ville de Paris, que celle-ci loue aux étudiants, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à raison de 3,000 francs par an, à condition que les bâtiments en ruines concédés par elle seront remis à neuf.

L'ancienne Faculté de médecine se trouve en plein Quartier Latin, mais dans le Quartier Latin de jadis, d'où les étudiants furent expulsés autrefois par les truands, et où ils commencent à revenir, depuis que de grands travaux ont assaini ce coin de Paris, de sinistre mémoire. La rue Dante n'est-elle pas tracée au milieu de ce quartier Maubert, hier encore refuge des malandrins et des voleurs à la tire? Et n'est-elle pas peuplée maintenant de maisons luxueuses, et dotées de tout « le confort moderne »?

C'est M. Debrie, architecte municipal, qui a établi les plans et les devis; la maison des étudiants, grâce à cet excellent artiste, sera de tous points magnifique.

Tout ce qui présente un caractère artistique ou historique sera conservé; le reste, démolit, fera place à de spacieuses salles, bien aérées, où seront établis des bibliothèques, des salles de conférences et de causeries, des fumoirs et des salons de réception.

Des peintres modernes, et épris de fantaisie, peupleront les murailles de ces salons de fresques charmantes: Willette et Barrère ont déjà promis leur concours aux étudiants; la Lisette de Montmartre tend ainsi la main à la Mimi du Pays Latin. Il y aura encore, dans l'hôtel des Etudiants, des salles d'escrime et d'hydrothérapie, telles que n'en connurent ni Guillaume de Champeaux, ni Abailard, ni Pierre de Neuchâtel; des laboratoires de photographie, qui raviront d'aise nos jeunes amateurs, et des garages pour cycles et pour autos.

L. S.

## BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

**Concours sur l'Arbitrage international: Prix Narcisse Thibault.** — Le jury composé de M. Hodgson Pratt, président, de M. Emile Arnaud, rapporteur général-secrétaire, et de MM. Léon de Montluc, William Marcuson, Henri La Fontaine et Michel Revon, membres, ont porté à 1,900 francs le prix de cette année, en raison de l'importance et de la valeur des 64 mémoires présentés.

Le premier prix, d'une valeur de 600 francs, a été attribué à M. Duplessix.

Autres prix: 300 francs à M. A. Vavasseur et à M. Jacques Dumas.

200 francs à M. Harry Hodgson et au Dr Stanislaus Ritter von Korven-Dzbanski; 100 francs à MM. Alexandre Lefas, Lucien Manche et à M. Delassus. Enfin des mentions honorables avec médailles « Pax » sont décernées aux mémoires qui ont pour auteurs: MM. A. Sève, Edouard Kempe, Desvernois, Jean Norel, H. Lepert, de Paris, J. Jobé, van Stipriaan Luiscius. Les prix et médailles seront remis pendant le Congrès universel de la Paix qui se tiendra à Milan, du 13 au 22 septembre 1906.

**Le Congrès Espérantiste.** — Le deuxième Congrès Universel Espérantiste s'est ouvert à Genève le 28 août. Le Congrès compte environ 900 représentants de 22 nations différentes. Le Dr Zamenof, l'inventeur de la langue internationale, a ouvert le Congrès. Le général Sebert, membre de l'Institut de France, a pris la parole au nom du comité international. De nombreux discours ont été prononcés en espéranto par les délégués des divers pays.

## LE CONGRÈS COLONIAL A L'EXPOSITION DE MARSEILLE

C'est demain mercredi 5 septembre que s'ouvrira, au Grand Palais de l'Exposition de Marseille, le congrès colonial dont les travaux seront des plus intéressants et des plus importants. Le programme en est si vaste que les délibérations ont dû être sectionnées et divisionnées, avec des présidents différents pour chacune des sections.

Le congrès examinera dans sa première division, les origines de la colonisation marseillaise, avec M. Masson comme président et M. Froidevaux comme rapporteur. A cette partie d'érudition s'ajoutera, sous la présidence de M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, l'étude pratique des rapports de Marseille avec l'Afrique du Nord, tandis que M. Paul Desbief présidera la section consacrée au régime économique et à l'organisation commerciale des colonies, dont M. Adrien Artaud est rapporteur. Là, nombre de rapporteurs adjoints auront à donner communication de leurs observations pour le détail des colonies; ce sont: MM. Mathon, Gaisman, Jules Grosjean, Albert Bourdillon, le commandant Bourges, Jully et Légasse.

M. Bohn, directeur de la Compagnie de l'Afrique Occidentale, et M. Combes, directeur de l'Ecole de commerce de Marseille, auront à discuter, dans leur section, de la préparation au commerce dans les colonies.

Le développement industriel de celles-ci retiendra l'attention du congrès, cette fois sous la présidence de M. Ulysse Pila, de la chambre de commerce de Lyon. Puis, le fauteuil appartiendra à M. le député Ballande, de la chambre de commerce de Bordeaux, lorsqu'il s'agira de la navigation et de la marine marchande. A ce propos, d'importants problèmes se posent. Le congrès

se demandé si la francisation peut être autorisée aux colonies au même titre que dans la métropole et produira les mêmes effets. En effet, la loi de 1902 stipule qu'un règlement d'administration publique statuera sur les conditions dans lesquelles il pourra être procédé dans les colonies à la francisation des navires. Le règlement n'est jamais intervenu et la loi d'avril 1906 n'a pas modifié cette situation. Il y aura lieu également d'étudier de près le régime des primes à la construction et à l'armement, la composition des équipages, etc.

L'agriculture coloniale a une part prépondérante dans les délibérations des congressistes; tant de produits de la terre sont, en effet, la source du commerce colonial: le coton, le caoutchouc, les graines oléagineuses, les cultures industrielles destinées à la pâte à papier, le riz, le tabac, le thé, les plantes textiles, etc. Viennent ensuite les denrées coloniales, les cultures vivrières et tout ce qui a trait à l'agronomie coloniale.

Nous trouvons, à la présidence de ces diverses sections, l'éminent docteur Heckel, directeur de l'Institut colonial de Marseille et commissaire général adjoint de l'Exposition; M. Dybowski, inspecteur général de l'agriculture; M. Edmond Perrier, membre de l'Institut; M. Daubrée, directeur général des eaux et forêts.

M. Mante, dans la division relative aux travaux publics et mines, présidera la section des chemins de fer, et M. Guillain, ancien ministre, celle de l'eau aux colonies, alimentation, assainissement, digues et irrigations.

La législation des mines et salines vient à son tour. On voudrait être fixé sur les mesures qui sont à prendre pour introduire dans nos législations minières coloniales des garanties de sécurité et de fixité des charges, indispensables pour permettre aux capitaux métropolitains de s'engager sans crainte. Mêmes difficultés quand il s'agit de la main d'œuvre indigène appliquée aux mines. Président de cette section, M. Pavillier, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Marseille.

Avec M. Ernest Lavisse à la présidence, on abordera l'histoire ancienne des colonies, des origines à 1815. Une autre section, présidée par M. le député Flandin, s'attachera à l'émigration et au peuplement colonial. Ici un chapitre spécial est réservé à la colonisation féminine. Il importe d'être fixé sur le développement possible de l'émigration des femmes françaises, sur ses conditions ou ses difficultés, sur l'influence qu'elle pourrait avoir dans la prospérité future de nos colonies.

Avec M. le docteur Kermorgant, inspecteur général du service de santé des colonies, on s'occupera de l'hygiène de l'Européen aux colonies, la prophylaxie des maladies tropicales, la police sanitaire maritime. Dans cette dernière section, M. le docteur Chantemesse intervient. Puis, c'est M. le général Famin, directeur des troupes coloniales, sous la présidence de qui on examinera l'utilisation des indigènes au point de vue militaire et la colonisation militaire. Les rapports s'appliqueront à la nécessité de réserver dans les grandes colonies d'exploitation des territoires à commandements militaires et à l'étude critique des différents systèmes de colonisation essayés en France.

Le docteur Gustave Le Bon dirigera la discussion des questions indigènes sur la réglementation du travail; M. le docteur Treille, inspecteur général du service de santé, celle sur l'assistance médicale indigène; M. de Lanessan, celle sur l'éducation des indigènes; M. Joseph Chailley, celle sur la justice et les magistrats aux colonies.

Signalons une section, présidée par M. René Millet, ambassadeur, où seront agités les plus graves problèmes coloniaux: c'est celle affectée à la politique des races, spécialement dans ses rapports avec l'Islam. Il y a là pour l'Algérie, la Tunisie, l'Indo-Chine et Madagascar des rapporteurs tous résidents ou administrateurs coloniaux, c'est-à-dire connaissant à fond les choses dont ils parlent.

La législation coloniale clôture le congrès; elle a trait au mode de rattachement des colonies à la métropole et aux règles qu'il conviendrait d'établir pour déterminer exactement l'autorité ayant le pouvoir d'imposer des taxes et contributions aux colonies; présidents: MM. Paul Dislère, du conseil d'Etat, et Arthur Girault, professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

M. J. Charles-Roux, président du Comité d'organisa-

tion du congrès colonial, a défini exactement le but de celui-ci en disant qu'il fait appel à toutes les compétences, sans exception d'école, pour rechercher en commun ce double objet: d'une part, assurer au pays, par la mise en valeur et le développement économique des colonies, la juste compensation des efforts et des sacrifices qu'il s'est imposés en vue de la constitution de son domaine d'outre-mer; et, d'autre part, concilier dans une juste harmonie les droits et les intérêts de la nation colonisatrice et ceux des races de civilisation inférieure dont elle a assumé la tutelle. On ne saurait mieux dire.

## LETTRES ET ARTS

**A l'Institut de France.** — L'Académie des sciences morales, que présidait M. Félix Rocquain, en l'absence de M. Gebhart, son président, vient de décerner le prix François-Joseph Audiffred, de 10,000 francs. Ce prix est destiné, dans l'intention de son fondateur, à récompenser les ouvrages « les plus propres à faire aimer la morale et la vertu, à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie ».

Sur le rapport de M. Gabriel Monod, il semble que ce soit surtout à ce dernier point, si délaissé par ailleurs, que se soit attachée l'Académie dans le partage suivant de ce prix important:

Un prix de 5,000 francs à M. Vidal de la Blache, pour son « Tableau de la Géographie de la France ».

Deux récompenses de 1,000 francs chacune à MM. Albert Demangeon, pour son étude sur la Picardie, et Charles Schmidt, pour son traité du grand-duché de Berg.

Six récompenses de 500 francs chacune à MM. le général Derrécagaix, pour son histoire du « Maréchal Berthier », le véritable chef d'état-major de Napoléon; Eugène Guérin, pour sa « Route de l'Inde »; G. Saint-Paul (Souvenirs d'Algérie et de Tunisie); J. du Bocq de Beaumont (la Tunisie); capitaine Paul Simon (l'Instruction des officiers, l'éducation des soldats et la puissance nationale); Marc Legrand, pour sa « Revue du Bien ».

Une mention très honorable a été, en outre, accordée au docteur Maurice de Fleury.

M. Arthur Chuquet, continuant l'étude des mémoires de M. de Frénilly, nous le montre, pendant les premières années de la Révolution, traçant les portraits de Bailly, de Norvins, M<sup>me</sup> Grand, la future princesse de Talleyrand, Arnoult, Florian, etc.

## VARIÉTÉ

### Les volcans auvergnats se réveilleront-ils ?

L'histoire des éruptions volcaniques nous montre, en particulier pour le Vésuve à l'époque romaine, pour le Mont-Pelé dans les temps modernes, que de brusques réveils peuvent venir brutalement secouer dans leur tranquillité confiante des populations installées dans le voisinage de volcans considérés comme éteints depuis un nombre respectable de siècles. Il ne faut pas trop se fier à la torpeur prolongée des cratères refroidis où parfois les eaux dormantes d'un lac se sont accumulées comme pour mieux endormir les craintes ou les soupçons.

Aussi s'est-on quelquefois préoccupé des chances que peuvent avoir de repasser par une phase d'activité les nombreux et paisibles volcans dont est parsemé le massif central, les volcans auvergnats. Etant donné que, plus la période d'accalmie a été longue, plus il y a de probabilités pour qu'elle dure et représente un apaisement définitif, on doit examiner avec la plus grande attention le beau mémoire, couronné par l'Institut, où M. Boule relate ses recherches, poursuivies pendant vingt-cinq ans, sur l'âge des derniers volcans de la France, l'époque approximative des dernières éruptions qui se soient épanchées sur nos contrées.

La question, très controversée, était certes difficile à résoudre, et ce n'est qu'en faisant appel aux multiples données de la topographie, de la paléontologie, de l'archéologie, de l'histoire et du Folk Lore, qu'il a été possible d'apporter enfin quelque lumière.

Les anciens volcans de la France centrale se divisent géographiquement en deux grands groupes que sépare l'Allier; celui d'Auvergne-Gévaudan qui comprend, du Sud au Nord, l'Aubrac, le Cantal, le Mont-Dore et la chaîne des Puys; et celui du Velay-Vivarais, avec le plateau des Coirons et les volcans de l'Ardèche, à l'Est, et la chaîne du Velay, à l'Ouest.

Tous ces volcans appartiennent à l'époque tertiaire ou à l'époque quaternaire. Etant donné leur état de conservation, ils ne peuvent, en effet, appartenir aux temps primaires, et les temps secondaires présentèrent une accalmie telle que l'on ne connaît que très peu de manifestations éruptives qui leur puissent être rapportées avec certitude.

Mais ce n'est que vers la fin de l'époque tertiaire que se produisirent des manifestations volcaniques et certaines durèrent très tard, pendant les temps quaternaires, en sorte qu'on peut affirmer que l'homme fut, en France, le spectateur d'éruptions grandioses, qui durent d'ailleurs ne l'intéresser que médiocrement et l'effrayer bien davantage.

Un tableau chronologique général a été établi par M. Boule, pour les éruptions des différentes régions volcaniques.

Ce tableau montre que l'âge exact des dernières éruptions volcaniques ne doit pas être cherché dans l'Aubrac, dans le Cantal, dans le Mézenc, ni dans le Mégal, mais dans le Velay, le Vivarais, et les Puys.

Dans le Velay, les basaltes des pentes, grâce au gisement fossilifère de Solihac, à *Elephas meridionalis* et *Rhinoceros Mercki*, peuvent être attribués au début du quaternaire et les basaltes du fond des vallées, qui leur sont postérieurs, marquent les dernières éruptions du Velay. Le plus récent des volcans de ce groupe est celui de Denise, qui est le mieux conservé: sa première époque d'activité date de la fin de l'époque tertiaire, du pliocène supérieur, et les dernières sont d'âge quaternaire, mais ne dépassent pas le quaternaire moyen. Les dernières coulées basaltiques sont en effet postérieures aux couches à *Rhinoceros Mercki* du quaternaire inférieur, mais antérieures aux dépôts à *Elephas primigenius*, *Ursus spelæus*, à toute la faune des cavernes.

L'existence contemporaine de l'homme s'est trouvée démontrée par un important document ostéologique que fournit « l'homme de Denise ». Un frontal humain incrusté de limonite et divers ossements engagés dans un tuf volcanique ferrugineux furent découverts en 1844, par un laboureur qui défonçait sa vigne, et reposent aujourd'hui au Musée du Puy. Or, en considérant comme à peu près certaine l'existence en place des matières scoriacées qui recouvrent les couches fossilifères, M. Boule est amené à conclure que le dépôt anthropolithique est superposé aux tufs à *Elephas meridionalis*, qu'il est à peu près contemporain, par conséquent, des couches à *Rhinoceros Mercki*, c'est-à-dire antérieur aux dernières coulées basaltiques. En d'autres termes, on a la preuve de l'existence de l'homme dans cette région à l'époque des dernières éruptions.

En ce qui concerne les volcans du Vivarais, il est difficile de préciser leur âge quaternaire, faute de documents précis, d'un caractère paléontologique ou archéologique, et il faut s'appuyer sur leur analogie, qui est considérable, avec la chaîne des Puys pour déterminer hypothétiquement cet âge. Il est vrai que des traditions ont donné naissance à cette opinion que, durant l'époque actuelle, au cours des âges historiques, il y eut des éruptions volcaniques dans le Vivarais. Mais, ni dans la toponymie, ni dans les textes, on ne trouve de confirmation de cette hypothèse par ailleurs peu vraisemblable. C'est sur un passage d'une lettre de Sidoine Appolinaire, évêque de Clermont, qu'on se fondait pour attribuer au <sup>v</sup>e siècle les dernières éruptions volcaniques; il avait signalé, en effet, parmi les désastres de l'époque: « Nunc ignes sæpe flammati caducas culminum cristas superjecto favillarum monte tumulabant. » On avait traduit: « Tantôt des flammes jaillissantes ensevelissaient sous une montagne de cendres les crêtes ébranlées des montagnes, » et on faisait ainsi passer pour des éruptions ce qui n'était en réalité que des incendies, comme l'a rétabli M. Salomon Reinach dans une traduction plus correcte: « Tantôt des incendies souvent allumés ensevelis-



saient sous une montagne de cendres les sommets branlants des maisons (1). »

En ce qui concerne la Chaîne des Puys, des documents paléontologiques et archéologiques ou anthropologiques ont permis de fixer l'âge des volcans de Gravenoire, Panar, Blanzat, Saint-Saturnin, La Nugère, Fontmort et le Tartaret.

Le volcan de Gravenoire paraît du même âge que le volcan de Denise; les autres volcans de la Chaîne des Puys, un peu postérieurs, semblent appartenir à l'âge du mammoth, à l'époque moustérienne des préhistoriens. Une des coulées les plus récentes, celles du Tartaret, postérieure à la faune à *Elephas primigenius*, s'est produite antérieurement à l'âge du Renne, d'après une faune de sables trouvée dans un abri sous roche, et où furent déterminés le cheval, l'aurochs, le renne, l'ours des cavernes, le renard, le putois, la fouine, le spermophile, le lapin, etc.; c'est la faune des steppes contemporaine de l'industrie humaine rapportée au magdalénien, c'est-à-dire à la fin du quaternaire. On peut donc affirmer que le volcanisme n'a pas dépassé le quaternaire.

Mais, habitués à traduire ces notions d'âge en années, nous voudrions savoir à combien de siècles correspond cette antiquité. Malheureusement, si nous sommes absolument dépourvus de chronologie géologique, nous ne sommes pas beaucoup mieux montés en chronologie préhistorique.

Le quaternaire est évalué à 139.000 ans par M. Rutot (50.000 pour la faune à *Elephas antiquus*, 84.000 pour celle du mammoth, 5.000 pour celle du Renne) et à 222.000 par M. G. de Mortillet (78.000 pour le Chelléen, 100.000 pour le Moustérien, auquel s'ajouterait sans doute l'Aurignacien nouvellement admis, 17.000 pour le Solutréen, et 33.000 pour le Magdalénien). M. Boule, en ce qui concerne les temps actuels, signale la concordance des données archéologiques et géologiques dans l'évaluation à 10.000 ans de la fin du régime glaciaire, du départ du renne, du début de la formation des tourbières, et de l'aurore de la civilisation néolithique après laquelle on pénètre dans l'époque historique.

Mais, si on peut affirmer qu'il y a plus de 10.000 ans que les derniers volcans français se sont éteints, on ne peut établir une limite supérieure, sans flottement considérable, entre 15.000 et 30 ou 40.000 ans.

En tout cas est-il encore possible qu'après un si long repos, une nouvelle phase d'activité puisse apparaître? Il n'y a à cela aucune impossibilité, étant donné que le Mézenc, les Coirons, le Mont-Dore ont présenté des périodes de repos certainement plus longues que celle qui s'est écoulée depuis le temps où vivait l'*Elephas primigenius* dans nos contrées jusqu'aujourd'hui: l'érosion avait fait disparaître en grande partie leurs coulées volcaniques, quand de nouveaux cratères s'ouvrirent pour répandre de nouvelles coulées.

Mais cette possibilité de reviviscence est toute théorique. Et il y a lieu de « tater le pouls » des volcans pour savoir s'ils sont bien morts ou seulement en léthargie. Il y a, en effet, quelques symptômes corrélatifs d'une activité latente, les fumerolles chaudes ou froides, les dégagements d'hydrocarbures, les mofettes et enfin, dans une certaine mesure, les sources thermales.

Or, il y a, dans le Massif Central, de nombreuses sources thermales; il y a même des mofettes, comme à la Grotte des Chiens, près de Royat; on voit enfin sourdre, du Puy de la Poix, des dégagements variés d'hydrocarbures, des écoulements bitumeux. Et c'est un fait qui ne laisse pas d'être inquiétant que l'accroissement inusité du degré géothermique près de Riom, où on l'a constaté tous les 14<sup>m</sup> 16, au lieu de 33 mètres. Il y a donc dans la chaîne des Puys un foyer de chaleur plus intense, plus proche, que dans les autres régions.

« En résumé, conclut M. Boule, rien ne prouve que les volcans du Massif Central soient complètement éteints. Si nous pouvons être tranquilles sur le sort de

(1) Des légendes ont pu se former à cet égard au début du moyen âge d'autant plus facilement que, à notre époque de journalisme à outrance, on assiste encore à leur apparition. M. Boule cite le cas de M. Gaudry qui, étant en Grèce, en 1855, lut dans des journaux parisiens que des flammes avaient apparû pendant les tremblements de terre de Delphes et de Thèbes; il se rendit sur les lieux du sinistre, et put s'assurer qu'aucune espèce de flamme n'avait été vue au cours de ces tremblements de terre.

plusieurs massifs très anciens, comme le Cantal, le Velay, l'Aubrac, il n'en est pas de même dans la région de Clermont, où le Pluton auvergnat paraît s'être réfugié, et où il pourrait bien s'approprier à nous jouer quelque mauvais tour. Sera-ce dans cent ans, dans mille ans, dans mille siècles? Nul ne peut le savoir. Ce ne sera peut-être jamais!

En tout cas aucun signe de recrudescence ne semble faire prévoir une menace imminente, et nous pouvons nous consoler dans notre optimisme avec la chanson de Carmen:

« Peut-être demain, peut-être jamais, mais pas aujourd'hui, c'est certain! »

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

## A Vendre

fonds de commerce, connu sous le nom de **BRASSERIE MODERNE**

5, avenue de la Gare, à Monaco

avec **CAFÉ CHANTANT** et **RESTAURANT**

S'adresser à M. RAYBAUDI, Greffier au Tribunal Supérieur.

## ASSURANCES

**CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION: Quai Lunel (sur le Port) NICE

### L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

#### LA FONCIÈRE

La C<sup>o</sup> Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C<sup>o</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

#### LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco:

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

## FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES

DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

### Maison Colly-Joffredy

(ENTREPOT MONÉGASQUE DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

3 et 21, Boulevard de l'Ouest - TÉLÉPHONE: 1.41

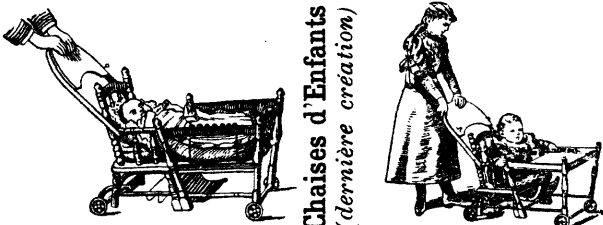
ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

## AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. - Réparations de Meubles  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.

# PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

## NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. - Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

# GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

M<sup>ME</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur breveté

de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

## RABAIS

pendant la saison d'été, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les Roulettes, Tapis, Articles de Voyage, Jouets d'Enfants.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0,25.



Usine à Beausoleil. - Magasin: villa Paola, 25, boulevard du Nord Monte Carlo

## LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

## MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 26 Août au 2 Septembre 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Hispania, ital.	Serra	180 passag.
Id.	vap. Annita, ital.	Ronco	18 passag.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Lambert	Sable.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Indus, fr.	Jean	Id.
Id.	b. Fortune, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Marie, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.

DÉPARTS du 26 Août au 2 Septembre

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Hispania, ital.	Serra	Passagers.
Id.	vap. Annita, ital.	Ronco	Id.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
St-Tropez	b. N <sup>o</sup> Vierge-Marie, fr.	Serri	Sur lest.
Id.	b. Marie-Virginie, fr.	Jouvenceau	Id.
Id.	b. Marcelle, fr.	Fredi	Id.
Cannes	b. Marceau, fr.	Ballir	Id.
Id.	b. Trois-Frères, fr.	Sylvestre	Id.

Imprimerie de Monaco - 1906